

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 19 JUIN 2014**

### **POINT N° 5.1. DE L'ORDRE DU JOUR**

**Délibération n° 2014/18**

**Objet : Communauté de Communes MOYENNE DURANCE, la Communauté de Communes LURE VANÇON DURANCE, La Commune des MEES (04) - Convention cadre - Avenant n°2**

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13,

Vu le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n°2009-48 et n°2011-41 du Conseil d'Administration des 30 novembre 2009 et 6 octobre 2011 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2010-2015,

Vu la délibération n°2011-55 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2011 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2013-58 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2013 portant sur la délégation par le Conseil d'Administration de l'exercice des droits de préemption et de priorité,

Vu la convention cadre approuvée par délibération n°2009/25 du Conseil d'Administration du 18 Juin 2009,

Vu l'avenant n°1 approuvé par délibération n° 2009/48 du Conseil d'Administration du 30 Novembre 2009,

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet,

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,  
sur proposition de la Présidente

**Approuve** l'avenant n° 2 à la convention cadre annexé aux présentes.

**Autorise** Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier à signer ledit avenant,

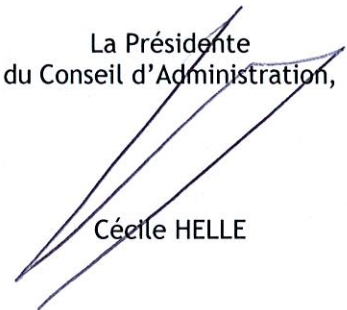
11 - JUIL. 2014

La Directrice Générale  
de l'EPF PACA,



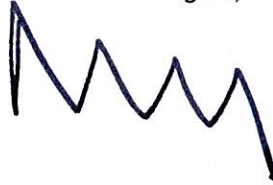
Claude BERTOLINO

La Présidente  
du Conseil d'Administration,



Cécile HELLE

Le Préfet de Région,



Michel CADOT